



ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMPTE RENDU N° 75 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

Jeudi 29 juin 2006
(Séance de 9 heures 30)

Présidence de M. Pierre Méhaignerie, Président

SOMMAIRE

	page
– Audition de représentants d'entreprises industrielles des secteurs électro-intensifs et fortement utilisateurs d'énergie électrique, au sujet du prix de l'électricité.....	2

La commission des Finances, de l'économie générale et du Plan a entendu des représentants d'entreprises industrielles des secteurs électro-intensifs et fortement utilisateurs d'énergie électrique, au sujet du **prix de l'électricité**.

Le Président Pierre Méhaignerie a rappelé que la Commission a déjà eu l'occasion de constater l'absence de concurrence sur les marchés dérégulés de l'électricité. Elle a demandé au ministère de l'Industrie de faire des propositions rapidement pour trouver une solution à l'amiable entre producteurs et industriels fortement utilisateurs d'électricité, afin d'éviter que les prix pratiqués ne soient supérieurs de 65 % aux tarifs régulés comme aujourd'hui. Cette question doit impérativement être réglée avant le débat au Parlement sur le projet de fusion entre Suez et Gaz de France. Pour bien apprécier la situation, la Commission souhaite obtenir des informations concrètes de la part des principales industries concernées sur les moyens de mieux réguler les prix de l'électricité.

M. Jean-Sébastien Letourneur, président de l'Union des industries utilisatrices d'énergie (UNIDEN), a expliqué que la solution demandée par les industriels pour faire face à l'augmentation inconsidérée du prix de l'électricité consiste à négocier des contrats de fourniture d'énergie à long terme, sur des critères rationnels. Il n'y a en effet aujourd'hui aucune rationalité dans le système de prix-écran résultant de la bourse créée entre producteurs d'électricité au niveau européen. Le prix qui en résulte ne traduit pas une réalité économique. Des industriels ayant de forts besoins en électricité pour leur production doivent pouvoir rentabiliser leurs investissements par des contrats pouvant porter sur plusieurs dizaines d'années. La solution retenue pour le secteur de l'aluminium, avec des contrats indexés à long terme, est également une bonne solution pour l'industrie.

Depuis l'ouverture du marché de l'électricité en 2004, les quatre principaux producteurs européens ont mis en place une bourse où ils s'échangent des blocs d'énergie. Il en résulte une hausse des prix de l'électricité, d'abord lente, puis aujourd'hui très forte. Les évolutions des prix dépendent entr'autres de mouvements d'électricité transfrontaliers instantanés, compte tenu de l'impossible stockage de cette forme d'énergie. Il n'y a donc pas de marché avec les consommateurs, qui ne disposent d'aucune information sur ces prix, ni d'aucun moyen de faire pression sur eux.

Les producteurs européens d'électricité ont eu toute latitude pour accroître, de manière assez brutale, leurs marges, sans aucun contrepoids. Suite à ces évolutions, la Commission européenne a lancé une enquête sur l'énergie. Celle-ci pourrait aboutir au prononcé d'amendes contre les producteurs concernés, sans que cela n'améliore la situation pour l'industrie. La seule solution permettant de garantir une réelle concurrence serait de revenir à la pratique de contrats librement négociés entre industriels et producteurs, sur la base de prix ayant pour référence les coûts et non les fluctuations boursières. Une meilleure distinction entre heures creuses et heures pleines, compte tenu des capacités de production disponibles, permettrait aussi une fixation plus rationnelle des prix.

Le transport de l'électricité pose aussi problème. Il fonctionne bien en France, avec une séparation nette entre EDF et RTE, mais tel n'est pas le cas dans tous les autres pays, notamment en Allemagne, où les réseaux appartiennent aux producteurs. L'électricité doit passer les frontières. Il existe, certes, une caisse de compensation pour supprimer le coût du

passage à la frontière, mais le passage physique de ces frontières dépend de la capacité des réseaux, laquelle fait l'objet d'enchères, causes d'augmentation des prix. Les économies réalisées par les industriels avec l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence ne doivent pas être accaparées par les réseaux de distribution, mais être utilisées pour l'investissement productif des entreprises concernées.

Le Président Pierre Méhaignerie s'est interrogé sur la part des entreprises électro-intensives bénéficiant encore de prix régulés et sur l'état des négociations en cours avec le ministère de l'Industrie. Il n'est pas acceptable que, pour les 30 % de la consommation française d'électricité qui se trouvent sur le marché dérégulé, les prix aient augmenté de plus de 60 %.

M. Michel Bouvard s'est inquiété de la sortie des contrats en cours pour certaines entreprises, avec de fortes probabilités de doublement des prix de l'électricité à l'occasion des renégociations de ces contrats.

M. Jean-Sébastien Letourneur a précisé que seuls les petits établissements étaient encore liés au tarif régulé. Les négociations en cours avec le ministère de l'Industrie ont abouti à la création du consortium Exeltium, mis en place pour regrouper une soixantaine de grandes entreprises fortement consommatrices d'énergie et employant plus de 60.000 salariés. Les critères d'intensivité fixés par le ministère, exprimés en consommation par valeur ajoutée, sont cependant stricts, ce qui aboutit par exemple à ce qu'un groupe comme Saint-Gobain ne puisse pas y figurer. Ce consortium a lancé un appel d'offres auprès de producteurs européens, mais il semble que seuls EDF et Electrabel soient à même d'y répondre, compte tenu des contraintes du réseau. Le succès de l'opération dépend donc de la bonne volonté d'EDF, qui doit consentir un prix de l'électricité compatible avec les charges des industries électro-intensives.

M. Christophe Raynaud, Responsable des achats « Énergies » du groupe Faurecia et représentant du groupement mixte « Énergies » pour l'activité automobile, a précisé qu'entre le consortium des électro-intensifs et les particuliers, il y a une masse d'industries de taille moyenne qui est aujourd'hui dans une situation très inconfortable. D'ailleurs de nombreuses associations sont en train de se créer dans différents secteurs d'activité. De son côté, la filière automobile s'est organisée en groupement mixte au sein de la FIEV. Ce groupement réunit la grande majorité des constructeurs et équipementiers français (Faurecia, Valeo, Delphi, Siemens, VDO, PSA, Cooper Standard, Bosch, Mecaplast, GKN Driveline, ...). Il représente à lui seul, 280.000 salariés, 250 sites et une consommation annuelle de 7,4 TWh. Au sein de ce groupe, toutes les sociétés se sont rendues éligibles entre 2000 et 2002. Aujourd'hui 85 % des volumes d'électricité consommés, soit 6,3 TWh sur un total de 7,4, sont soumis aux prix non régulés. La facture a ainsi augmenté de 180 millions d'euros par rapport à 2004, soit une hausse de 50 %. La question que l'on doit se poser est de savoir si l'on a le droit de boursicoter avec quelque chose d'aussi essentiel que l'électricité et d'être soumis à des marchés aussi spéculatifs que celui du CO₂.

M. Gilles Guérin, directeur de l'usine Cooper standard automotive implantée en Bretagne, a indiqué qu'en tant que dirigeant d'une usine, son but était de défendre la compétitivité du site en s'assurant de la qualité des produits fournis, mais également en maîtrisant les coûts. L'usine appartient à un groupe qui possède entre autres deux autres sites

en France, qui ont choisi de rester au tarif régulé et deux sites ailleurs en Europe : un au Royaume-Uni et un en Pologne. L'usine de Bretagne a fait jouer son droit à l'éligibilité en novembre 2001, tout en maintenant son contrat chez EDF, alors que le principe de l'irréversibilité du choix du marché dérégulé n'a été posé que par la loi du 13 juillet 2005. Les cours ont connu, au début de cette année 2006, une envolée exponentielle difficilement compréhensible dans la mesure où les capacités de production et les consommations sont prévisibles et que le marché ne devrait pas connaître une telle volatilité. Il est impossible de revenir au tarif régulé et les clients se retrouvent pris au piège. EDF explique qu'il ne peut consentir des prix inférieurs à ceux de Powernext, car cela reviendrait à un abus de position dominante et qu'il serait condamné s'il mettait en œuvre de telles pratiques. Le résultat de cette aberration est que les coûts de production entre les deux sites français sont très différents.

La seule solution pour sortir de cette situation ubuesque serait de fermer l'usine et d'en ouvrir une autre ailleurs, laquelle pourrait alors bénéficier du prix régulé. Aujourd'hui, le site soumis à un prix non régulé a des coûts d'électricité plus élevés que la plupart des pays d'Europe de l'Est, alors que ceux-ci utilisent dans leur majorité des combustibles d'origine fossile et polluants. Autre absurdité, selon les fournisseurs d'électricité, le prix du Mwh sur le marché dérégulé s'appuie, entre autres, sur deux fondamentaux : d'une part le cours des matières premières fossiles (prix du baril du pétrole) et le cours de la tonne de CO₂. Or, comme le rappelle « la Lettre aux actionnaires » de M. Gadonneix en date du 1^{er} juin 2006, 95 % de l'électricité produite par EDF bénéficie de coûts de production variables faibles et indépendants du prix des hydrocarbures. De plus, le parc d'EDF est l'un des plus faibles émetteurs de CO₂. Ces arguments de compétitivité ne se retrouvent absolument pas dans les prix pratiqués par EDF. Si les choses restent inchangées, l'augmentation à subir en 2007 sera significativement supérieure à l'ensemble des gains cumulés depuis 2002, date du passage au marché dérégulé pour l'usine Cooper.

Cette situation commence à faire des ravages dans tout notre tissu industriel. Il faut donc que le législateur adopte très rapidement une disposition visant à revenir sur le principe de l'irréversibilité.

Une libéralisation accrue du marché doit être conditionnée à une plus grande fluidité. Or, aujourd'hui, lorsque l'on passe un appel d'offres, on n'a que 4 ou 5 fournisseurs possibles, les différences de prix entre eux étant extrêmement réduites, puisqu'elles restent toujours adossées au cours du Powernext. Les industriels implantés en France ont besoin d'un partenaire électricien compétitif et performant ; en aucun cas ces propos ne doivent être considérés comme une attaque de principe envers EDF.

M. Roland Gérard, directeur technique de la Fédération des industries des équipements pour véhicules (FIEV), a indiqué que la France est aujourd'hui le cinquième pays européen où l'électricité est la plus chère, derrière le Danemark, l'Italie, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Entre avril 2005 et avril 2006, ce prix a augmenté de 48 % sur la partie dérégulée. Cette hausse, la plus importante d'Europe, est même de 80 % si l'on ne prend en compte que la partie fourniture, en excluant la partie transport et taxes. Dans le contexte actuel de l'industrie automobile, cette hausse du coût de l'énergie intervient au plus mauvais moment. La situation est aujourd'hui très concurrentielle et la filière est extrêmement fragilisée. Un second effet de cette hausse du coût de l'énergie pourrait être de faire renoncer

certaines entreprises à s'implanter en France alors que, jusque-là, le faible coût de l'électricité était un facteur d'attractivité du territoire.

Le Président Pierre Méhaignerie a évoqué le cas d'entreprises – cité par l'AFII – ayant renoncé à s'implanter en France en raison du prix de l'énergie dans notre pays. Comment expliquer cette attitude et comment condamner l'opportunisme dont les entreprises font logiquement preuve ?

M. Gilles Guérin a indiqué que l'argument mis en avant par EDF pour expliquer cette flambée des prix est aussi le manque d'investissement dans le renouvellement de son parc, ce qui n'a pas permis d'accroître sa capacité de production pour répondre à l'augmentation de la demande.

M. Henri Emmanuelli a indiqué qu'il avait procédé à un calcul en 1984. Si EDF avait pratiqué les tarifs allemands, elle aurait dégagé 5 milliards d'euros de bénéfices supplémentaires : cela signifie qu'en réalité, pendant des années, EDF a subventionné l'industrie française qui en a tiré un avantage compétitif. Quant aux comportements des acteurs sur le marché, ils correspondent au simple fait que bourse et rationalité sont deux notions souvent antagonistes. La bourse constitue la logique exacerbée du marché.

M. Denis Petit, directeur des achats des établissements Soufflet, a jugé important de ne pas confondre bourse et marchés, lesquels sont régis par des fondamentaux qui se reflètent dans les prix. Ainsi, le prix du baril de pétrole est actuellement majoré d'un montant correspondant à un « risque politique » de l'ordre de 15 dollars par baril, qui n'existe pas dans l'électricité. L'industrie agroalimentaire n'est pas électro-intensive. Elle repose sur des produits de faible valeur ajoutée (malt, farine, ...) où peu d'innovations sont envisageables pour améliorer les marges. L'impact de la hausse du prix de l'électricité y est donc d'autant plus catastrophique. Or, le passage vers le secteur dérégulé s'est transformé en un piège. Alors que le marché des grains est très ouvert et rassemble de nombreux intervenants, Powernext, qui voit intervenir très peu d'acteurs, est un marché où il n'est possible que d'acheter – et jamais de vendre ! Dans le secteur agroalimentaire, la totalité du gain financier tiré de la dérégulation du prix de l'électricité a été absorbée en 11 mois à partir du début de 2004. Cette situation contraste fortement avec celles des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, où le prix de l'électricité est de 15 à 35 % moins cher qu'en France, sans aucun problème d'alimentation électrique. Une solution serait de revenir à un marché régulé pour 80 à 82 % de notre consommation, ce qui correspond à la part de l'électricité d'origine nucléaire. Pour les entreprises du secteur agroalimentaire, il est impossible d'absorber une augmentation de 60 % du prix de l'électricité en deux ans, sauf à fermer des usines en France.

Le Président Pierre Méhaignerie a souhaité connaître les perspectives d'évolution des prix en 2007.

M. Gilles Guérin a indiqué que la concurrence étrangère est particulièrement vive : les coûts de la main d'œuvre y sont nettement inférieurs à ceux de la France. Nous avons donc besoin de trouver d'autres leviers de compétitivité : l'énergie deviendra l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années. Il faut donc que la politique nucléaire de la France soit un atout, alors qu'à ce jour le marché dérégulé se retourne contre les acteurs industriels implantés en France.

M. Denis Petit a déploré le fait qu'EDF se refuse même parfois à faire des offres à ses clients « infidèles », alors que ceux qui sont restés avec le fournisseur historique bénéficient parfois de prix particulièrement attractifs. Les prix pratiqués par EDF en Pologne sont inférieurs aux prix français.

M. Gilles Guérin a indiqué la situation de EDF est en effet ambiguë, l'entreprise intervenant à la fois sur le marché régulé et sur le marché dérégulé, le passage de l'un à l'autre se fait souvent au profit de la même entreprise. Les marges sont donc très différentes pour un Mwh identique.

M. Christophe Raynaud indique qu'EDF souhaite désormais optimiser son parc nucléaire avec les clients qui ont le meilleur profil de consommation.

M. Michel Bouvard a alors fait remarquer que tout se passe comme si, avec EDF, la France exportait de l'énergie et importait du chômage.

Confirmant l'analyse de **M. Christophe Raynaud** sur les prix pratiqués à l'égard des sociétés investissant dans des combinés gaz, **M. Henri Emmanuelli** a souligné qu'acheter du gaz pour fabriquer de l'électricité et la revendre est en effet une activité rentable.

M. Frank Roubanovitch, représentant du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité (CLEEE), a présenté la situation des hôtels et des hypermarchés, dont la décision d'entrer sur le marché libre date respectivement de 2004 et 2003, alors qu'aucun sentiment de risque n'était à l'époque perceptible. Cette décision n'a conduit, dans un premier temps, qu'à des économies faibles, de l'ordre de 5 %, qui se sont d'ailleurs évaporées rapidement avec la compensation des charges de service public de l'électricité (CSPE). En 2004, le prix de l'électricité se situait à 33 euros par mégawattheure (contre 34 à 35 €/MWh dans le secteur régulé). Ce n'est qu'en 2005 que les entreprises ont découvert que la loi leur interdisait désormais de revenir sur leur décision, alors que toutes les offres se situaient désormais à des niveaux supérieurs à 60 €/MWh. Il est frappant de constater que les prix sont sensiblement moins élevés en Allemagne. Des pays comme le Portugal ou l'Espagne autorisent les entreprises à revenir aux tarifs régulés, mais pas la France. Cette situation perdure même en cas de cession d'hôtel. Pour obtenir un contrat régulé, la seule solution est de raser l'hôtel et de reconstruire ailleurs.

Le Président Pierre Méhaignerie a rappelé son attachement à l'industrie française. Dans le contexte actuel, il convient d'autoriser la réversibilité des contrats, par exemple dans le cadre du projet de loi sur la fusion entre Suez et Gaz de France. Il est aujourd'hui nécessaire d'employer des solutions radicales, car chacun peut constater, et lui-même l'a fait à propos des contrats passés par de petites entreprises de sa circonscription, qu'il est en pratique impossible de faire jouer la concurrence à l'intérieur de ce marché dérégulé.

M. Henri Emmanuelli a estimé que la régulation est indispensable pour ces marchés. Il ne peut y avoir de réelle concurrence sur le marché de l'électricité étant donné le prix d'entrée des opérateurs dans ce secteur ; on se trouve en présence d'un marché d'oligopole. Vu les circonstances, il n'est pas souhaitable de fusionner Gaz de France et Suez.

M. Frank Roubanovitch a expliqué que les promesses faites par les fournisseurs d'électricité lors de la table ronde avec François Loos ne sont pas significatives. Ainsi, il avait été promis aux PME qui se regrouperaient le bénéfice d'un meilleur prix de fourniture d'électricité. Le groupe Accor est bien, en fait, un regroupement de PME, or, les offres qu'il a reçues sont très voisines de celles que reçoit un établissement isolé. Par ailleurs, pour que la proposition des fournisseurs consistant à inclure dans les contrats une clause d'indexation à la baisse présente un intérêt, encore faudrait-il que le marché baisse, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Pour le secteur de l'hôtellerie, l'achat d'électricité représente jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires et représentera jusqu'à 8 à 9 % de ce chiffre après la hausse attendue. Pour les 260 hôtels concernés, cela représentera un surcoût de 8 millions d'euros à partir de novembre 2006. Le fonctionnement de ce marché fait apparaître des distorsions de concurrence au détriment de ces hôtels, alors que ceux-ci ont joué le jeu de l'ouverture du marché. Dans la pratique, l'établissement qui a demandé un contrat régulé bénéficie de prix stables, alors que par exemple un hôtel franchisé qui connaît des difficultés et est lié par un contrat dérégulé ne peut transformer son contrat et bénéficier de prix régulés.

M. Jean-Sébastien Letourneur a observé que dans le monde entier les sociétés gazières fournissent de l'électricité et réciproquement les sociétés du secteur de l'électricité fournissent du gaz. Il est peut-être préférable que GDF se trouve entre les mains d'un électricien français plutôt que de la société Enel, qui est italienne. La directive européenne de libéralisation du secteur ne comporte pas de mesures suffisamment efficaces pour imposer une séparation entre les producteurs et les réseaux de distribution. Il est vrai qu'il n'y a pas de concurrence réelle en France dans le secteur du gaz, sauf peut-être dans les régions frontalières. L'état du marché est tel que la régulation n'a eu aucune incidence sur l'organisation de la production et de la distribution du gaz. Chacun en est conscient, mais doit également être conscient du fait que déposer une plainte n'est pas la bonne méthode. Il serait souhaitable qu'une future loi confère plus de pouvoir au régulateur dans le secteur du gaz comme cela a été fait dans le secteur de l'électricité. La loi devrait également séparer la production d'une part, les stockages et les réseaux d'autre part ; cela semble un minimum dans le contexte de l'ouverture.

M. Frank Roubanovitch a indiqué que pour les établissements de petite taille, en particulier, le plus important aujourd'hui est d'obtenir la réversibilité des contrats.